

Henrichemont Le Mag n°2

www.henrichemont.fr



*LE CÈDRE CLASSÉ
ARBRE REMARQUABLE*

Septembre 2020



Page 2 :

Le cèdre labellisé arbre remarquable

Page 3 :

Le mot du Maire

La Borne

Page 4 :

Vie de la commune

Page 6 :

Commissions et syndicats

Agenda

Page 7 :

Commerçants et artisans

Rentrée scolaire

Page 8 :

Environnement

Participation citoyenne

Le cèdre classé arbre remarquable



Remarqué et remarquable

Planté entre 1830 et 1840, il a donc presque 200 ans. D'une hauteur de 30 m et d'une circonférence de 7,10 m, il prend racine lors de la Monarchie de juillet et sera le témoin de l'enterrement du chirurgien Pierre Augustin Muraour. Son port équilibré et harmonieux, parfaitement adapté avec son feuillage d'un vert profond, le sublime en tant que seul géant de notre cimetière créé en 1826. Avec majesté, il étend ses rameaux protecteurs sur les tombes des plus anciennes familles du village.



Attribution du label « Arbre remarquable de France »

Entretenu, soigné, bichonné par l'entreprise Adger, l'exceptionnel cèdre, (cédus) de par son âge, son physique, l'intérêt historique, son esthétique, sa biologie et son emplacement rassemble tous les critères nécessaires au rassemblement d'une vingtaine de personnes qui eut lieu ce vendredi 3 juillet 2020, au cimetière d'Henrichemont.

Ce jour-là, Monsieur Georges Feterman (1) accompagné de 10 membres de l'Association A.R.B.R.E.S.(2) a attribué à notre commune le label « Arbre remarquable de France ». Cette

association encourage les recherches tant biologiques qu'historiques ou folkloriques dans notre pays. Elle œuvre ainsi depuis l'an 2000, à la protection des arbres et donc du passé, du présent et du futur des Hommes.

En acceptant ce titre, un accord est signé en partenariat avec l'association, impliquant notamment :

- Un engagement d'entretien, de sauvegarde et de mise en valeur de l'arbre en question, considéré comme patrimoine naturel et culturel,
- La mise en place sur le site d'un panneau de présentation de l'arbre portant le logo de l'association.

Nous souhaitons longue vie à cet être remarquable.

(1) président de l'Association A.R.B.R.E.S. professeur agrégé de sciences de la vie et de la Terre à l'université de Paris VII, auteur de nombreux ouvrages sur les arbres.

(2) www.arbres.org

Informations légales

Henrichemont Le Mag

Directeur de publication : G. Bureau, Maire d'Henrichemont

Comité de rédaction : Florence Semence, les membres de la commission Information et communication

Imprimeur : Imprimerie du Mont Henri, 6 rue de Sully, 18250 Henrichemont

Septembre 2020 - Tirage : 1 150 exemplaires

ISSN : en cours



La sécurité : un objectif commun

Dans toutes nos collectivités, organisations ou entreprises, dans tous nos projets ou choix technologiques, dans toutes nos actions ou décisions, la notion de sécurité influence notre quotidien et notre comportement.

Contribuer à réduire toute forme d'insécurité et à développer les moyens de prévention adaptés est une mission essentielle pour notre commune.

Nous allons agir dans 3 directions.

Sécurité des accès routiers : lutter contre la vitesse excessive avec l'installation de dispositifs de ralentissement, est pour nous une priorité. L'objectif, à terme, étant que les 5 principaux axes d'accès de la place Henri IV soient sécurisés.

Des modifications interviendront également pour limiter la dangerosité de certains carrefours ou routes.

Sécurité pour les biens et les personnes : dès ce mois de septembre, en partenariat avec la gendarmerie, nous mettrons en place le dispositif : « participation citoyenne ».

Il s'agit ici d'une collaboration constructive entre la commune, avec un groupe de volontaires et nos gendarmes, afin de signaler tout acte suspect, frauduleux ou susceptible de troubler l'ordre public.

Sans bien sûr tomber dans une quelconque délation ou dénonciation complètement inappropriées, l'objectif sera de lutter contre les incivilités de toutes sortes, en insistant sur les actions préventives.

Une réunion publique pour présenter ce dispositif se tiendra le 25 septembre prochain à Henrichemont.

Une signalisation annonçant cette mise en place sera installée alors sans délai.

Sécurité sanitaire : c'est l'actualité qui nous interpelle avec cette épidémie mondiale due à la Covid 19, bien loin d'être stabilisée et contrôlée.

La plus grande prudence s'impose à nous tous et c'est en adoptant individuellement un comportement responsable que nous lutterons collectivement et efficacement contre ce virus.

Les gestes barrières et l'utilisation des équipements de protection doivent désormais habiter notre quotidien, de manière inconditionnelle et sans relâchement.

Enfin, plus généralement cette notion de sécurité nous accompagnera dans nos choix et nos décisions tout au long de ce nouveau mandat.

Informé c'est aussi contribuer à sécuriser, ce qui s'accomplit à travers ce second numéro d'*Henrichemont le Mag*.

Plus que jamais « la sécurité c'est l'affaire de tous »

Votre municipalité y prendra sa part.

Très bonne lecture à chacune et à chacun.

Gilles Bureau

Maire d'Henrichemont



La Borne



Activités Bornoises

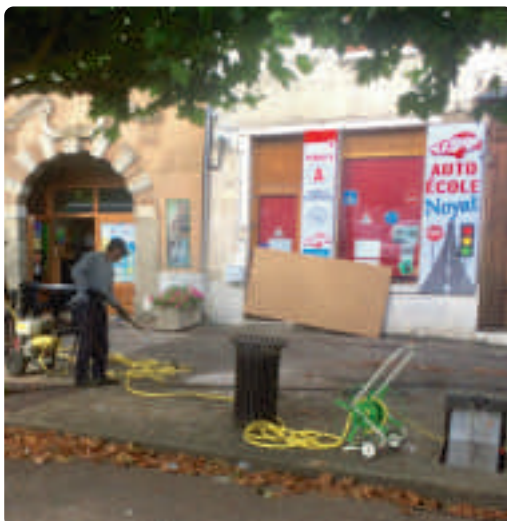
L'entrain des lieux d'expositions et des commerces de bouche, entre autres, dynamisent le village. Le musée Ivanoff, en réfection, expose quelques pièces au musée de la Poterie. Celui-ci est ouvert aux horaires habituels.

Du 24 octobre au 1er novembre prochains, les Grands feux se dérouleront au plus proche des sessions précédentes. Cette année 15 cuissens au bois. Face aux impératifs sanitaires le programme et les conditions seront disponibles seulement une dizaine de jour avant, sur le site du centre céramique (www.laborne.org, 02 48 26 96 21).

Vous saurez tout sur le projet du petit musée rigolo situé à La Borne après la visite de son site (www.petit-musee-rigolo.com). Il est l'un des 10 lauréats de l'appel départemental pour développer l'offre culturelle et touristique. Un projet qui a besoin de soutiens (renseignements au 06.63.16.99.58 et petit.musee.rigolo@gmail.com).



Les 1ères actions menées par la municipalité



Depuis la parution d'*Henrichemont le Mag* de juin, la place Henri IV a profité d'un nettoyage, ce qui lui a redonné son éclat.

De nombreuses commissions se sont réunies et notamment celle concernant l'animation. Ainsi a-t-il été décidé d'organiser une fête annuelle avec le concours des associations. Les modalités de ces festivités ne sont pas encore définies. Nous vous tiendrons au courant via les prochains bulletins, les réseaux sociaux et le site.

Le site Internet subit des modifications en vue d'en améliorer la consultation et d'être consultable sur les smartphones.

Enfin, après un peu de retard, l'application pour smartphones *Henrichemont* est disponible. Pour la télécharger, vous devez vous rendre sur Google Play ou App Store. Tapez « Henrichemont » dans le moteur de recherche. Dans la partie « Applications », vous trouverez « Henrichemont application ». Il ne vous reste plus qu'à la télécharger. Les fonctionnalités qu'elle propose seront enrichies au cours des prochaines semaines à mesure des événements, des agendas, des activités. Nous songeons également à mettre sur pied une plate forme de covoiturage

Le budget de la commune pour l'année 2020

Qu'est-ce qu'un budget communal ?

C'est un document dans lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses. Il s'agit d'un outil d'autorisation, de prévision et de gestion. Il peut être comparé à la tenue d'un budget au sein d'une famille.

Composition du budget

Il comprend 2 sections :

- une section de fonctionnement : recettes et dépenses courantes et annuelles,
- une section d'investissement : travaux pour développer, améliorer, consolider les structures ou services de la commune ou pour en créer de nouveaux.

Objectif : optimiser l'excédent de fonctionnement pour financer les investissements

Ces deux sections sont liées par l'utilisation de l'épargne et chaque section doit être présentée en équilibre, autrement dit le montant des dépenses doit être égal au montant des recettes.

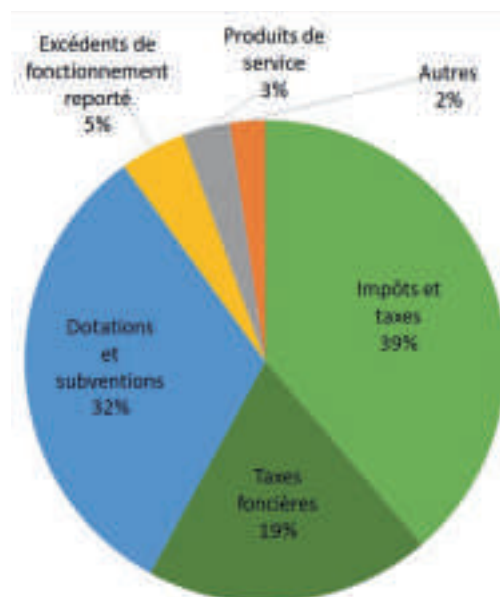
La section de fonctionnement

Les recettes de la commune

Elles sont composées essentiellement par des recettes constituées dorénavant par des dotations de l'Etat, de la communauté de communes et des subventions.

Elles comprennent :

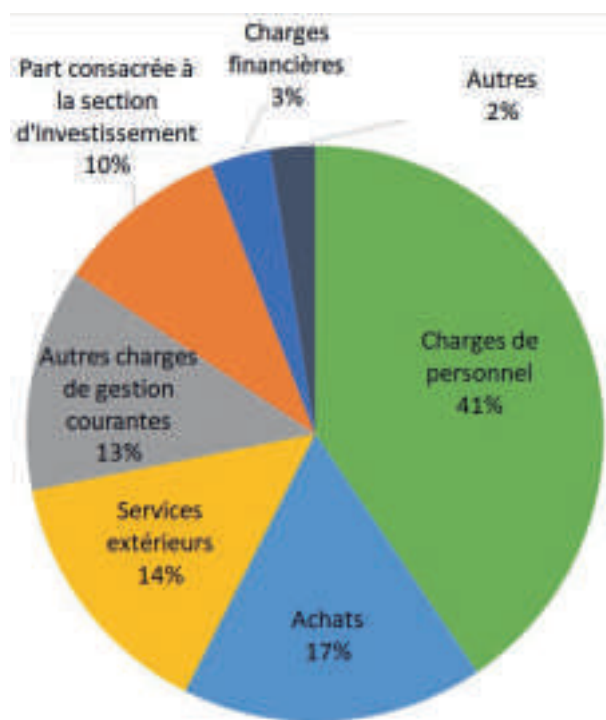
- les dotations et subventions citées ci-dessus,
- la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti, désormais seuls leviers dont dispose la commune.
- les excédents de fonctionnement de l'année passée,
- les produits de service (locations, concessions cimetière...),
- autres.



Les dépenses de la commune

Elles sont composées par :

- les salaires et charges sociales du personnel,
- les achats (eau, électricité, fournitures administratives, fournitures scolaires...),
- les services extérieurs (location de matériel, études, assurances...),
- les autres charges de gestion courante (service d'incendie, indemnités et cotisations diverses...),
- le virement vers la section investissement,
- les charges financières,
- autres (amortissement des immobilisations, charges exceptionnelles...).



Pour l'année 2020, le budget de la section de fonctionnement de la commune s'élève à 1 588 109,30 €.

La section d'investissements

La commune doit investir pour se développer, répondre aux normes et maintenir le cadre de vie de ses habitants.

En 2020, la pandémie de Covid-19 a perturbé le fonctionnement de la commune. De nombreux travaux ont été malgré tout réalisés et d'autres sont prévus pour un montant total de 209 928 € :

- le chauffage de l'église,
- les douches du gymnase,
- la voirie pour la future caserne des pompiers,
- l'éclairage public, notamment à La Borne, aux Billets, aux Gâtés,
- l'achat de petit matériel pour l'école, la cuisine de la salle des Tanneurs, des bancs pour le Jeu de Paume et l'étang,
- des dispositifs de sécurité,
- un panneau numérique,
- un système de ralentissement route des Aix.

Autres budgets

L'eau et l'assainissement sont également gérés par la commune avec notamment le démarrage dans les prochaines semaines d'une tranche de travaux d'assainissement à l'ouest de la ville pour un montant total de 1 400 000 €.

Contacts :

Mairie : 02 48 26 70 04

mairiehenrichemont@orange.fr

Site : www.henrichemont.fr

Réseaux sociaux :

www.facebook.com/mairiehenrichemont

www.instagram.com/mairiedhenrichemont

Application mymairie :

Télécharger l'appli via App Store ou Google play en tapant Henrichemont au niveau de la recherche.

Commissions et syndicats



Voici la suite des commissions, syndicats et délégations.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Aînés

René Lorans, Florence Nerzic, Florence Semence, Sandrine Huet, Nicolas Potelune, Bénédicte Huriez, Marie-France Venon, Solange Berneau, Maud Sallès, Renaud Chenon, Christine Lafond, Sylvie Gamet

Syndicat intercommunal du ramassage scolaire

Gilles Bureau et Nathalie Mestre

Syndicat intercommunal de construction

Nathalie Mestre et Gilles Bureau

Représentant au Centre de Gestion du Cher

Anne Imbourg

Délégués du Centre National d'Action Sociale

Déléguée des élus : Bénédicte Huriez

Déléguée des agents communaux : Christelle Perreux

Représentant à l'agence « Cher-ingénierie des Territoires »

René Lorans

Syndicat mixte pour l'intercommunication des réseaux d'alimentation en eau potable situés au nord-est de Bourges (SMIRNE)

René Lorans, Franck Jansonnie, Nathalie Mestre, Jean-Philippe Beux

Correspondant défense

Franck Jansonnie

Agenda



Septembre

Samedi 19 et dimanche 20 septembre
Les chevaux d'automne, organisés par l'association Equi Voyage
Journées du Patrimoine à La Borne

Dimanche 20 septembre
Fermeture de la pêche en rivière

Vendredi 25 septembre
Réunion publique sur la participation citoyenne, salle polyvalente, 19h30

Samedi 26 septembre
Passage du 61e Paris-Châlette-Vierzon

Dimanche 27 septembre
Virades de l'espoir à La Borne, randonnées

Octobre

Vendredi 9 octobre
Concours de belote organisé par le Club de l'amitié, salle des Tanneurs, 14h30

Samedi 10 octobre
Conférence des Amis de la Principauté de Boisbelle-Henrichemont "Melchior de Vogüé" par Dominique Lacroix, salle de la Mairie, 16h

Vendredi 16 octobre
Commémoration du retour du Soldat Inconnu à Notre Dame de Lorette, Achères, 10h30

Samedi 17 et dimanche 18 octobre
Braderie d'automne du Secours Catholique, rue du Rempart, 9h30-12h00 et 14h00-18h00

Samedi 31 octobre
Fermeture de la pêche à l'étang

Novembre

Vendredi 6 novembre
Concours de belote organisé par les Donneurs de sang, salle polyvalente, 13h30

Dimanche 8 novembre
Soirée de la saint Eloi, salle polyvalente

Mercredi 11 novembre
Commémoration de la fin de la guerre de 1914-1918. Cérémonie religieuse à 10h. Cérémonie officielle à 11h.

Samedi 9 novembre
Soirée contes Québécois, organisée par les Amis de La Borne, salle de La Borne, 20h30

Dimanche 15 novembre
4e Salon du Livre organisé par Culture et Festivités, salle polyvalente, 10h00-18h00, gratuit

Samedi 28 novembre
Sainte-Barbe à la salle polyvalente

Dimanche 29 novembre
Marché de l'Avent, organisé par l'Amicale des Ecoles, salle de La Borne, à partir de 10h

Décembre

Samedi 5 décembre
Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie, 11h30

Dimanche 6 décembre
Repas des Aînés, salle polyvalente

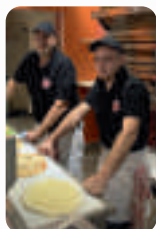
Samedi 19 décembre
Marché de Noël à la maison de retraite, organisé par Les Cèdres de 9h00 à 18h00

Nouveaux commerces - artisans



Pizzas 4

15 place Henri IV
18250 Henrichemont
Tél. : 02 48 21 15 19
Facebook : pizzas 4



Ouvert du lundi au jeudi de 17h30 à 21h30, le vendredi et le samedi de 17h30 à 22 et le dimanche de 17h30 à 21h00.

Éditions Le Lac aux Fées

Les Editions Le Lac aux Fées
23 rue du lac aux fées
18250 Henrichemont



www.leseditions-lacauxfees.fr/
Facebook : Editions.LeLacauxFees
[ulule.com/jonathan-sato/](https://www.instagram.com/jonathan-sato/)

Changement d'adresse

SA Destock a changé de nom et d'adresse.

Destock Futé

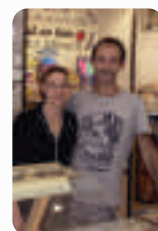
route d'Achères
18250 Henrichemont
Tél. : 06 41 99 35 64
Facebook : Destock Futé

Ouvert du mardi au samedi de 8h30 à 19h30 et le dimanche de 8h30 à 13h00.

Changement de propriétaire

Boulangerie-Pâtisserie

Nicolas et Laurène Marceteau
5 place Henri IV
18250 Henrichemont
Tél. : 02 48 26 70 54



Ouvert du mardi au samedi de 7h à 19h30 et le dimanche de 7h30 à 12h30.
Fermé le dimanche après-midi et le lundi.

Rentrée scolaire



École primaire

L'équipe municipale et le personnel enseignant se sont mobilisés afin que la rentrée et le déroulement de l'année scolaire s'effectuent dans les conditions les plus favorables, compte tenu de la conjoncture et des différentes contraintes sanitaires.

Pour cette année 2020/2021, **162 élèves** sont inscrits et répartis comme suit:

2 classes de maternelles :

- 26 élèves de petite, moyenne et grande section d'une part avec Mme Godon, directrice,
- 26 élèves de petite, moyenne et grande section d'autre part avec M. Renaudineau.

5 classes de primaires :

- 1 classe de 19 élèves dont 6 de grande section de maternelle et 13 de CP avec Mme Moreau,
- 1 classe de 23 élèves dont 5 élèves de CP et 18 élèves de CE1 avec Mme Duval,
- 1 classe de 21 élèves de CE2 avec Mme Montavon,
- 1 classe de 24 élèves de CM1 avec Mme Brielles et Mme Perrin, qui enseignent en alternance,
- 1 classe de 23 élèves de CM2 avec Mme Renard.

Pour la **partie sanitaire**, il est bien entendu que le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes adultes pénétrant dans l'enceinte de l'école. Les trois services à la cantine sont maintenus afin de respecter au mieux le protocole.

Pour une plus grande **sécurité** aux abords de l'école et en collaboration avec la gendarmerie, 2 arrêtés municipaux sont entrés en vigueur. Le premier stipule que le parking, matérialisé par une entrée route de Boisbelle et une sortie chemin du Crot, doit être systématiquement utilisé dans la mesure des places disponibles. Le second arrêté interdit le stationnement du côté impair de la route de Boisbelle. Cette interdiction est matérialisée par une bande jaune.



Un parking pour plus de sécurité.

Collège

Cette année, ce sont 330 élèves qui ont fait leur entrée au collège Béthune-Sully.



Communauté de Communes Terres du Haut Berry : la Redevance Incitative

Au 1er janvier 2021, la Redevance Incitative (RI), rendue obligatoire par le Grenelle de l'environnement, sera mise en place par la Communauté de Communes Terres du Haut Berry. Il s'agit d'une contribution demandée à l'utilisateur pour utiliser le service public des déchets. Cette redevance remplace l'actuelle redevance d'enlèvement des ordures ménagères (ROEM) que l'on reçoit 2 fois par an.

Cette redevance incitative poursuit plusieurs objectifs : la réduction des déchets, l'équité entre les usagers, la maîtrise des coûts et lutte contre l'enfouissement des déchets.

Seuls les déchets ménagers sont pris en compte dans le calcul de la redevance. Les sacs jaunes seront remplacés par des bacs à couvercle jaune qui ne seront pas facturés puisque recyclés.

La redevance est basée sur le nombre de levées du bac et/ou d'ouvertures des colonnes d'apport volontaire.

La redevance incitative se compose :

- d'une part fixe qui comprend un nombre de levées inclus,
- d'une part variable, si vous présentez davantage votre bac.

Les facteurs déterminants de la redevance incitative, les tarifs, le nombre de levées fixes, le nombre de passages en déchèterie sont en pourparler. Les facturations s'établiront en fonction de votre part fixe et de votre part variable du moment.

Chaque foyer sera équipé :

- d'un bac pour les ordures ménagères résiduelles. La capacité du bac sera différente selon la composition du foyer et sera muni d'une puce électronique destinée à enregistrer le nombre de présentation du bac à la collecte (le nombre de levées).
- d'un bac à couvercle jaune pour les déchets recyclables.

Les bacs vous seront remis à l'automne. Concernant les personnes qui ne peuvent pas utiliser de bacs par manque de place : habitats collectifs, résidences secondaires, maisons inaccessibles pour la collecte en porte à porte (chemin étroit, manœuvre impossible), elles pourront apporter leurs sacs dans des colonnes d'apport volontaire. Ce dispositif sera compris dans leur forfait.

Enfin, pour les personnes ayant ponctuellement un surplus de déchets par exemple en raison d'une fête ou avant un départ en vacances, elles pourront elles-aussi utiliser les colonnes d'apport volontaire. Ce service supplémentaire sera très certainement hors forfait. Toutefois cela doit être discuté en groupe de travail.

Les points de collecte volontaire, les dates de distribution des bacs ainsi que des informations complémentaires vous seront données ultérieurement.



Participation citoyenne



Instaurée en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser et à associer les habitants d'une commune ou d'un quartier à la protection de leur environnement.

Ce dispositif encourage une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Encadrée par la gendarmerie nationale, la « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.



Les principaux objectifs de la démarche :

- établir un lien régulier entre les habitants, les élus et les représentants de la force publique,
- accroître la réactivité des forces de sécurité,
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinage.

Vous êtes conviés à la réunion publique qui aura lieu le vendredi 25 septembre 2020 à 19h30, salle polyvalente, en présence de la brigade de gendarmerie.